

## **Pont Honoré-Mercier, aménagement espace vert.**

### **1 - Description de projet**

#### **Projet : HMP0015**

Le pont Honoré-Mercier (le « pont ») a été construit entre 1932 et 1934, sous la responsabilité de la Corporation du Pont de lac Saint-Louis. La responsabilité du pont est transférée au gouvernement du Québec en 1942. Par ailleurs, en 1932, le gouvernement du Canada prend l'engagement de prioriser les travailleurs autochtones qualifiés pour l'entretien et la rénovation du pont.

Entre 1958 et 1959, dans le cadre de la construction de la Voie maritime, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL) a rehaussé et prolongé la partie Sud du pont afin de permettre le passage des navires et une section du pont est élargie à quatre voies. Ainsi, un partage de responsabilités est convenu entre les gouvernements provincial et fédéral. Depuis 1998, les sections 1 à 4 sont sous la juridiction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI).

Le gouvernement du Canada travaille à faire avancer la réconciliation et à renouveler la relation avec les Autochtones, une relation fondée sur la reconnaissance, le respect, la coopération et le partenariat. Ainsi, le présent projet, développé en partenariat avec le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke (MCK), vise notamment :

- Renouveler les relations avec la communauté de Kahnawà:ke par le biais de la valorisation de la culture et l'histoire Mohawk;
- Revitaliser le terrain vacant à l'approche sud-est du pont en créant un espace de rassemblement et une porte d'entrée de la ville de Kahnawà:ke.

Plus spécifiquement, les travaux comprennent principalement, sans toutefois s'y limiter :

- Aménager un parcours linéaire à l'approche sud-est du pont, sur le terrain situé entre Old Malone Road et la bretelle de la route 132 ouest vers la route 138 ouest;
- Reforester ou reboiser le terrain vacant;
- Aménager des espaces de rassemblement et de rencontres;
- Aménager des sentiers et accès piétonnier;
- Aménager des zones de stationnement permanent et occasionnel;
- Mettre en valeur la culture et l'histoire Mohawk par l'intégration d'éléments d'œuvres d'art dans l'aménagement;
- Installer un nouvel éclairage pour la sécurité et la mise en valeur de l'aménagement;
- Gérer les eaux de pluies par la biorétention.

Durant les travaux qui seront effectués à compter du printemps 2026 et qui prendront fin en 2027, la circulation sera maintenue sur Old Malone Road, la route 132 et sur la bretelle de la route 132 ouest vers la route 138 ouest. Des fermetures partielles et ponctuelles seront toutefois nécessaires pour certains travaux critiques tels que la construction des stationnements, des accès et des plantations en bordure de Old Malone Road.

## **2 - Avis d'intention**

30 avril 2025 - PJCCI a l'intention de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, PJCCI **invite le public à formuler des commentaires** jusqu'au 11 juin 2025 sur cette détermination à l'adresse suivante : [edd@pjcci.ca](mailto:edd@pjcci.ca)

## **3 - Fin de période de consultation**

11 juin 2025 – La période consultation publique sur le projet est complétée. Les Ponts Jacques Cartier Champlain Incorporée examine les commentaires reçus afin de l'aider à déterminer si l'exécution du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

### **Renseignements :**

Les Ponts Jacques Cartier Champlain Incorporée  
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500  
5<sup>e</sup> étage Longueuil, Québec  
J4K 0B9  
[edd@pjcci.ca](mailto:edd@pjcci.ca)